



Une association SPV

Avep'1fo

n°5 – Mars 2019

L'AVEP1

ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANT-E-S DU CYCLE PRIMAIRE 1
SPV, Chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée Générale
le mercredi 3 avril 2019,
de 14h15 à 17h15

à la salle de projection du collège Arnold Reymond à Pully¹,
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

1. Message de la Présidente
2. Messages des invité-e-s
3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2018 <http://avep1.spv-vd.ch/#/ag>
4. Approbation du rapport d'activités 2018-2019
5. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
6. Démission au comité
7. Election au comité
8. Elections des délégués à l'AD SPV
9. Présentation de la résolution de l'AVEP1
10. Message de la SPV
11. Dernières nouvelles
12. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées jusqu'au vendredi 22 mars 2019 à Gaëlle Gilliéron : avep1@spv-vd.ch

Conférence « La pleine présence dans les écoles » animée par Johanne Faivre, instructrice de pleine conscience pour enfants et adolescents selon la méthode Eline Snel (Calme et attentif comme une grenouille)

ENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX A NOTRE AG !

¹ Plan d'accès en quatrième de couverture

Rapport d'activités de l'AVEP1 AVRIL 2018 - MARS 2019

NOTRE COMITE

Comme chaque année, les vives discussions qui ont eu lieu lors de nos différentes séances de comité nous ont permis de nous lancer dans de nouvelles batailles. La question des remplacements, la suite de notre prise de position votée lors de notre AG 2018, ainsi que d'autres thématiques nous ont bien occupées cette année. Nous cherchons toujours à traiter des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P. Nous assistons à plusieurs rencontres d'autres associations. Nous sommes en lien avec le comité cantonal de la SPV qui sollicite notre avis sur certains dossiers. Nous avons tenu à vous informer au mieux de notre travail par le biais de nos newsletters.

Cette année, notre présidente, Lucie Hercod a présenté sa démission. Elle souhaite privilégier son nouveau rôle de maman. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite et la remercions vivement pour le travail accompli. C'est Gaëlle Gilliéron qui a repris la présidence depuis octobre 2018.

Depuis décembre, une nouvelle membre, Carine Colletti, enseignante en 1-2P à Prélaz, a rejoint nos séances de comité. Elle présentera sa candidature officielle lors de la prochaine assemblée générale. Pour que notre association puisse continuer à représenter toutes et tous les enseignant-e-s du premier cycle primaire ainsi que toutes les régions du canton, notre comité a toujours besoin de nouvelles et nouveaux membres.

Alors si vous êtes intéressé-e-s à nous rejoindre, contactez-nous ! [avep1@spv-vd.ch](mailto:avep1@spv-<u>vd.ch</u>)

REPRESENTATION DE L'AVEP1

Durant cette année, plusieurs membres de notre comité ont participé au forum « Autorité et bienveillance » organisé par la SPV le mercredi 25 avril 2018 à Crêt Bérard avec au programme: des conférences de Mme Ruth Dreifuss (Conseillère fédérale de 1993 à 2002) et de M. Michel Lachat (ancien juge des mineurs du Canton de Fribourg) ainsi que de nombreux ateliers. La collaboration avec le SESAF nous paraissant essentielle, nous participons à plusieurs conférences sur le thème de la collaboration Ecole-PPLS, organisées par le SESAF.

ABC BOUM !

Le comité de l'AVEP1 a eu envie de proposer une formation afin de faire bénéficier les membres des montants thésaurisés sur le compte de l'association. C'est ainsi que les 13 et 14 septembre 2018, 19 membres ont suivi la formation « ABC Boum ! ».

Créée par Mesdames Natasha Rouleau et Josée Leblanc, cette méthode québécoise d'enseignement multisensoriel de la calligraphie des lettres et des chiffres est basée sur les théories des apprentissages moteurs et de la gestion mentale d'Antoine de la Garanderie.

Dans une ambiance détendue mais néanmoins studieuse, Madame Lietta Santinelli, ergothérapeute formée à cette méthode, est venue tout exprès du Tessin pour donner ces deux jours de formation.

Les retours des participantes ont été élogieux, et nous nous réjouissons d'avoir pu non seulement offrir une prestation de qualité à nos membres, mais aussi d'avoir pu procurer une visibilité à notre association, car au-delà de l'intérêt des membres de l'AVEP1, cette formation a suscité la curiosité de nombreux-ses enseignant-e-s pas (encore) syndiqué-e-s.

LETTRE SESAF

Plusieurs membres nous ayant informées avoir des difficultés à obtenir de l'enseignement spécialisé en 1-2P, l'AVEP1 a écrit à Giancarlo Valceschini, chef de Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF), pour lui demander quelle était la position du SESAF à ce propos. Nous avons reçu en réponse une lettre qui confirme ce qui nous paraît juste, c'est-à-dire que les élèves de 1-2P ont le droit, au même titre que ceux des autres degrés, de bénéficier de mesures spécialisées, si besoin. Adressée en copie à tous les inspecteurs et inspectrices du SESAF, cette réponse permet de s'y référer pour pouvoir défendre les droits de nos élèves. Une brève à ce propos a été rédigée dans le Majuscules n°114 de novembre 2018.

PROJET NUMERIQUE

Le dossier s'agrandit avec les années. Encore une fois, l'AVEP1 a suivi ce sujet de près, mais sans avoir la main mise. Depuis cette rentrée, en effet, le Département met un point d'honneur à l'intégration du numérique et de la science informatique. Autant dire que le carnet MITIC, sujet controversé, est passé aux oubliettes. Nous avons tout de même envoyé à Serge Martin le document signé AVEP1 et AVEP2 pour des alternatives aux carnets MITIC, sans réponse à ce jour. Nous avons également rencontré Madame Frédérique Chessel-Lazzarotto de l'EPFL, en charge de l'organisation, du contenu et de l'évaluation des projets numériques. Elle a ainsi pu nous expliquer en quoi consiste la science informatique et le planning que le Département s'est fixé pour le déploiement de cette nouvelle discipline. Nous avons apprécié l'échange avec cette collaboratrice, qui connaît son sujet et qui prend réellement en compte les réalités du terrain. Nous demeurons encore sceptiques quant aux priorités et aux moyens alloués par le Département ; pour 10 établissements pilotes, oui; pour les plus de 90 établissements...? Plusieurs questions restent encore en suspens, notamment la

grille horaire ainsi que l'évaluation de cette discipline. L'AVEP1, ainsi que la SPV, seront attentifs durant les prochains mois.

RENCONTRE AVEC LA DGEO

Suite à notre assemblée générale du 21 mars 2018, nous avons donc transmis notre prise de position (http://avep1.spv-vd.ch/public/docs/resolutions/Prise_de_position_AVEP1.pdf) à Madame Cesla Amarelle, cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Celle-ci nous a invitées à contacter Monsieur Serge Martin, directeur général adjoint de la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire afin d'échanger sur ce document. C'est ainsi qu'en septembre, l'AVEP1 - accompagné de Gregory Durand, président de la SPV - a rencontré Messieurs Serge Martin et Philippe Linder responsable de l'unité « Évaluation du travail des élèves et du système scolaire » de la Direction pédagogique.

Nous avons abordé deux points qui nous semblaient essentiels : les effectifs de classe et la simplification des mesures de demande d'aide.

Concernant le premier point, nous avons demandé à ce que les effectifs en 1-2P soient diminués à 16 élèves. Ceci afin d'assurer un meilleur suivi pédagogique répondant au plus près au rythme et au développement de chaque élève. M. Martin a rappelé que pour abaisser la fourchette actuelle, il faudrait modifier le Règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) et donc convaincre le Conseil d'Etat.

En 3-4P, nous voulons que la fourchette 18-20 élèves soit respectée, car nous observons beaucoup de dépassements dans les classes du canton. Nous avons demandé à ce que le Département fasse le nécessaire pour analyser la situation en réalisant une cartographie cantonale par exemple. Nous attendons impatiemment l'élaboration et les résultats de ces statistiques afin de réfléchir à la suite à donner à cette problématique.

En attendant, le directeur général adjoint a rappelé que la conférence des maîtres doit être consultée sur l'utilisation des ressources (art.49 al.1b de la LEO) et que les enseignant-e-s peuvent faire remonter leurs remarques à leur direction. Par exemple pourquoi ne pas demander à nos directions de faire un sondage dans leur établissement afin de questionner les collègues sur leurs préférences : de petits effectifs et peu de périodes d'aide, ou au contraire, des effectifs plus grands avec plus de périodes d'appuis, de co-enseignement, ou d'animations ? En effet, pourquoi une direction irait à l'encontre des besoins de ses collaborateurs s'il y a consensus parmi eux ?

Nous vous encourageons vivement à mettre ce point-là à l'ordre du jour de vos conférences des maîtres !

Quant à la problématique des mesures de demande d'aide, M. Martin nous a répondu que ce point devrait être spécifié dans le futur projet 360°. Nous trouvons aussi que les termes apparaissant dans le RLEO (art.61, al.3) tels que « mesures renforcées » et « mesures adéquates d'encadrement » n'étaient pas clairs. Des précisions devraient également être apportées avec l'entrée en vigueur de la LPS et du projet 360°. L'AVEP1 et la SPV seront très attentifs et exigeants lors de la phase de consultation du projet 360° pour voir si les réponses attendues y figurent.

Pour donner suite à un autre cheval de bataille, nous avons également demandé à M. Martin de rappeler lors de sa prochaine présentation aux directeurs-trices d'établissement la spécificité de l'évaluation en 1-2P. Il n'y a pas de document imposable, le cadre général de l'évaluation ne doit pas être rendu plus contraignant qu'il ne l'est. Les directeurs-trices sont responsables d'harmoniser les pratiques, soit, mais ce n'est cependant pas à eux d'imposer aux enseignant-e-s des documents d'évaluation.

Centrale d'Achats de l'Etat de Vaud (CADEV) et comptabilité

Nous n'avons pas reçu de doléance de la part de nos membres concernant la CADEV, cependant, nous y sommes toujours attentives.

Nous nous sommes adressées à Madame Bossuat, directrice générale adjointe de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) concernant deux points : Les problèmes liés aux filtres rencontrés lors de commandes via le portail d'achats de la CADEV. Effectivement, l'accès à certains articles « filtrés » (casques-audio, enveloppes, tampons dateurs, piles) est fort compliqué. Malheureusement, en attendant le déploiement complet au niveau cantonal du nouveau système STOKEO -déploiement qui d'après Madame Bossuat sera normalement terminé début 2020-, la CADEV refuse de faire des mises à jour dans le module du « SHOP-enseignant ». La DAF ne peut rien y faire actuellement. Il faudra donc être patient-e-s.

Les Responsables Informatique (RI) sont responsables d'acquérir l'ensemble du matériel audio-visuel, informatique et leurs accessoires. C'est en effet une exigence stricte. Nous en avons eu la confirmation et il faut donc, pour la commande d'articles tels que tapis de souris, casque audio, DVD vierges ou clef USB passer par les RI. Cependant, si par exemple, vous souhaitez commander 20 tapis de souris pour les décorer et les offrir à Noël, le-la RI en fera la commande mais fera émettre une facture par la CADEV en lieu et place du débit direct. Ceci signifie qu'il-elle ne pourra pas opposer des raisons budgétaires à de telles situations, les tapis n'émergeant pas à leur budget mais au vôtre (budget ACM).

A VENIR

La formation « ABC Boum ! » a remporté un énorme succès. Malheureusement, toutes les personnes intéressées n'ayant pas pu y participer faute de places, nous avons donc décidé de la reconduire en septembre 2019. Nous vous communiquerons dans une prochaine newsletter les modalités d'inscription.

Votre comité s'intéresse actuellement à la collaboration entre la sphère médicale et la sphère scolaire: Quelles sont les difficultés et quels sont les besoins ?

La visite médicale « pré-scolaire »; la collaboration entre pédiatres et infirmières scolaires; le « dépistage précoce »; la transmission des informations; etc. ce ne sont pas les sujets à débattre qui manquent ! Nous avons donc pour projet d'organiser une rencontre avec des représentant-e-s des différentes équipes (pédiatre, médecin scolaire, infirmier-ère scolaire, enseignant-e, syndicat, ...) Cette rencontre (dont la forme n'est pas encore définie) aurait pour objectifs de mieux comprendre le fonctionnement de ces collaborations, de discuter des difficultés que nous rencontrons au sein de celles-ci, et bien sûr de trouver des pistes afin d'améliorer l'entrée à l'école des élèves ayant des difficultés.

De plus, au vu de l'engouement du Département concernant l'éducation numérique, le sujet des sciences de l'informatique nous occupera certainement dans les prochains mois (et il est probable que nous vous solliciterons à ce propos.)

CONFERENCE

Cette année à nouveau, nous vous proposons un thème de réflexion avec une conférence à l'ordre du jour de notre AG du 3 avril. Celle-ci traitera de la pleine conscience dans les écoles. En effet, dans une société où tout va très vite et où les enfants sont sans arrêt sollicités, par un trop-plein d'activités, de technologies, d'écrans qui les excitent et les épuisent, les exercices de pleine conscience sont une occasion de faire une pause et de vivre l'instant présent plus calmement. C'est pourquoi nous avons choisi de contacter Johanne Faivre, instructrice de pleine conscience pour enfants et adolescents selon la méthode d'Eline Snel certifiée par l'AMT (Académie Mindful Teaching France B.V.) depuis avril 2017. Nous aurons donc le plaisir de l'accueillir, en deuxième partie de notre AG.

**Résolution n°1 de l'AG de l'AVEP1
du 3 avril 2019
« Pour des remplacements de qualité »**

Considérant que :

- Il est écrit à l'article 57 du RLEO :

Art 57 Information et remplacement en cas de maladie ou accident (LEO art.70)

1 Le directeur informe dans les meilleurs délais les parents de toute modification apportée à l'horaire de leur enfant.

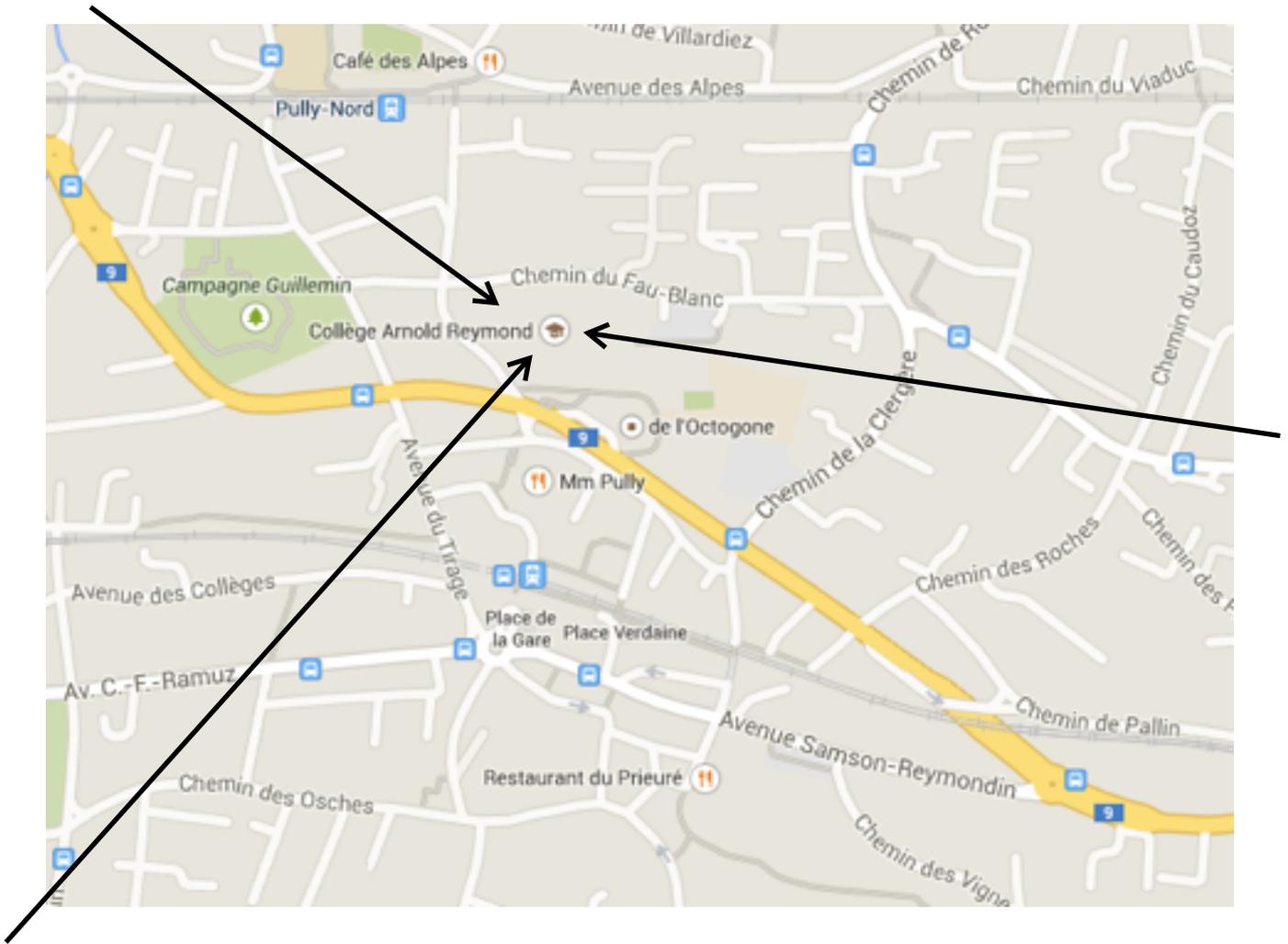
2 En cas d'absence d'un enseignant, il prend les mesures utiles à son remplacement et s'assure au minimum que les élèves sont placés sous la responsabilité d'un professionnel de l'établissement.

- Les remplaçant-e-s sont astreint-e-s aux mêmes règlements et cahier des charges que les enseignant-e-s.
- Un-e enseignant-e peut être absent-e et dans l'incapacité de communiquer.
- Il arrive que l'on demande à des enseignant-e-s ou à des aides qui n'ont pas de classe à charge de remplacer un-e enseignant-e et ceci au détriment du ou des élèves qu'ils-elles sont censé-e-s suivre.
- Il arrive dans certains établissements que l'on demande à des enseignant-e-s de prendre en charge deux classes en même temps afin de ne pas avoir à engager un-e remplaçant-e.
- Certain-e-s remplaçant-e-s sont engagé-e-s et effectuent des remplacements sans qu'ils-elles n'aient jamais rencontré aucun membre d'une quelconque direction.
- Certain-e-s remplaçant-e-s ne sont pas formé-e-s, inadéquat-e-s et parfois mettent les élèves en danger.
- Les remplaçant-e-s n'ont pas toujours accès aux informations qui leur sont nécessaires.

L'AVEP1 demande que :

- Le Département crée un groupe de travail pour proposer des mesures afin de garantir des remplacements de qualité auquel l'AVEP1 participe.
- Le Département ajoute sur la plateforme MIREO le cahier des charges des enseignant-e-s et fasse en sorte que la lecture de celui-ci soit validée par les futur-e-s remplaçant-e-s. Il explicite clairement ses attentes.
- Le Département crée et fournisse pour chaque degré un classeur administratif uniformisé, complété et mis à jour par l'enseignant-e.
- Un membre de la direction (de n'importe quel établissement du canton) rencontre le-la remplaçant-e avant qu'il ou elle n'effectue un remplacement dans une classe.
- La solution de remplacement ne prétérite pas les prestations allouées aux élèves.

PLAN D'ACCES



COLLÈGE ARNOLD REYMOND, CH. DU FAU-BLANC 15, 1009 PULLY

accessible avec le bus 9 arrêt Clergère, avec le bus 4 arrêt Pully-Gare, avec le bus 25 arrêt Pully-Gare qui relie la station de métro Délices, par le train gare de Pully-Centre et gare de Pully-Nord. Parking de Pully-Centre qui se situe sous le centre commercial de la gare.